

## MODE D'EMPLOI

Pour bénéficier du tarif préférentiel de **CHF 2.-/course**, il est indispensable de présenter la carte « bus pyjama », le cas échéant avec une pièce d'identité si le chauffeur la demande.

Cette carte peut être obtenue auprès de l'administration des Communes participantes (à Montherod, Essertines-sur-Rolle, Gimel, Saint-Oyens, Saubraz et Bougy-Villars avec délai d'attente / à Aubonne l'émission est immédiate), pour un montant de CHF 5.-.

Le bus pyjama est accessible aux non-porteurs de carte. Dans ce cas, les tarifs suivants s'applique pour les habitants de Bougy-Villars : CHF 5.-/course. En cas d'affluence, les porteurs de cartes ont la priorité.

Pour toute course hors de ce périmètre, le tarif habituel du taxi (compteur + charges éventuelles) s'applique. Le chauffeur n'est pas tenu d'accepter des courses hors du périmètre des Communes participantes.

Le chauffeur peut, à sa discrétion, refuser d'embarquer une personne qui, par son comportement, pourrait présenter un danger vis-à-vis des autres passagers et/ou du chauffeur. Il est encore rappelé ici qu'un minimum de politesse et d'égards envers le chauffeur du bus pyjama ainsi que le respect du matériel est essentiel si nous voulons pérenniser cette offre.

### **HORAIRES 2017 DEPUIS LA GARE D'ALLAMAN**

- 1. Premier départ : consécutif à l'arrivée des passagers des trains de 1h48 et 1h52.**
- 2. Second départ : consécutif à l'arrivée des passagers du train pyjama de 2h12 (de Lausanne), lors d'une deuxième boucle, avec départ au plus tard à 2h30 (le bus pyjama reviendra de sa première boucle entre 2h12 et 2h30). En cas de retard du train, le bus pyjama attendra jusqu'à 2h30.**